AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0780
FR0013030152-FS0413

26 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mai 2023, M. Frédéric Durr a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mai 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et détenir 140 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant autant de droits de vote, soit 0,003% du capital et 0,002% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 182 604 actions représentant 6 927 991 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.